



Accusé de réception en préfecture
050-200067205-20171207-DEL2017-288-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 01/12/2017

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 167
Nombre de votants : 188

Secrétaire de séance : Patrick LERENDU

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 7 Décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (Jusqu'à 19h06), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléante de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (pouvoir jusqu'à son arrivée), CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (à partir de 18h15), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDART Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie (à partir de 18h12), GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h03), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel (à partir de 18h45), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 20h25), LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h15), LAMOTTE Noël (à partir de 18h), LATROUITE Serge, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henry suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARECHAL Marc suppléant de LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Héléne, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h15 et jusqu'à 20h25), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (à partir de 18h28), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis (à partir de 18h00), PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h12), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h09), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 20h31), TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe (à partir de 17h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 18h43), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BALDACC I Nathalie à VILLETTE Gilbert (à partir de 19h06), BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BELHOMME Jérôme à LERENDU Patrick, CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée), CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CHARDOT Jean-Pierre à HAMELIN Jacques, DELESTRE Richard à LE MONNYER Florence, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline à HOULLEGATTE Valérie, GUYON Sophie à LEQUILBEC Frédéric, HAMON-BARBE Françoise à BOURDON Cyril, HUET Fabrice à HUET Catherine, LALOE Evelyne à DUFOUR Luc (à partir de 20h25), LAUNOY Claudie à ARRIVE Benoit, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à GODEFROY Annick, LEJAMTEL Ralph à LEBONNOIS Marie-Françoise, LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 20h25), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, REVERT Sandrine à LECHEVALIER Guy, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 18h12), ROUSSEAU Roger à FEUARDANT Marc, ROUSSEL Pascal à HOUIVET Benoit, THEVENY Marianne à TISON Franck (à partir de 20H31), VARENNE Valérie à LAGARDE Jean, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (jusqu'à son arrivée à 18h43).

Excusés :

BARBE Stéphane, BROQUET Patrick, CHOLOT Guy, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GOUREMAN Paul, HUBERT Christiane, LEPOITTEVIN Michel, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo.

Délibération n° 2017 - 288

OBJET : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Exposé

La loi n°2016-483 du 20/04/2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prolonge de deux ans la durée d'application du dispositif de titularisation prévu à l'article 13 de la loi n°2012-347 du 12/03/2012 ainsi que les conditions d'éligibilité pour prétendre à ce dispositif. Il s'agit de permettre à certains agents contractuels, sous réserve de réunir certaines conditions, d'accéder à l'emploi de titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles, ou de recrutements réservés. Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi susvisée, il appartient à l'organe délibérant, après avis du Comité Technique (CT), d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi susvisée du 12 mars 2012,

Vu le décret 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaires des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale,

Considérant l'avis du Comité Technique,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 187 – Contre : 0 – Abstentions : 21) :

- **Adopte** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à confier au Centre de Gestion de la Manche, l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme,
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 22/12/2017
et publication ou notification
du : 15/12/2017



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

**Présentation du rapport relatif à la situation des agents contractuels
remplissant les conditions d'accès par recrutements réservés à l'emploi titulaire**
(Article 17 de la loi n°2012-347 modifiée)

- **Recensement des agents contractuels de droit public ayant 4 ans d'ancienneté au 31 mars 2013 sur un emploi permanent pourvu sur la base des articles 3-1, 3-2 et 3-3 (inclus agents en CDI)**

Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois ayant servi de référence au recrutement <i>(le cas échéant)</i>	Eligibilité de l'agent au 31 mars 2013	Temps de travail égal ou supérieur à 17h30	Ancienneté acquise en qualité d'agent contractuel de droit public dans la collectivité	
				au 31 mars 2013	à la date d'établissement du rapport
A	Attaché territorial	OUI	OUI	CDI	CDI
A	Attaché territorial	OUI	OUI	CDI	CDI
B	Assistant d'enseignement artistique	OUI	OUI	4 ans 6 mois 23 jours	8 ans 1 mois 15 jours

- **Recensement des agents contractuels de droit public ayant entre 2 ans et moins de 4 ans d'ancienneté au 31 mars 2013**
(4 ans minimum d'ancienneté sont requis à la date de clôture des inscriptions au recrutement auquel l'agent postule, dont 2 ans en équivalent temps plein entre le 31 mars 2009 et le 30 mars 2013)

Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois ayant servi de référence au recrutement <i>(le cas échéant)</i>	Eligibilité de l'agent au 31 mars 2013	Temps de travail égal ou supérieur à 17h30	Ancienneté acquise en qualité d'agent contractuel de droit public dans la collectivité	
				au 31 mars 2013	à la date d'établissement du rapport
B	Assistant d'enseignement artistique	OUI	OUI	2 ans 6 mois 23 jours	6 ans 0 mois 18 jours
B	Technicien territorial	OUI	OUI	3 ans 9 mois 23 jours	8 ans 5 mois 3 jours
B	Educateur territorial des activités physiques et sportives	OUI	OUI	2 ans 7 mois	8 ans 6 mois 22 jours

Rapport (suite)

- Répartition du nombre d'agents contractuels de droit public éligibles répartis par filière et catégorie

Filière	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Administrative	2			2
Technique		1		1
Animation				
Culturelle		2		2
Sportive		1		1
Sociale				
Médico-sociale				
Médico-technique				
Total	2	4		6

Présentation du programme pluriannuel

Le programme pluriannuel détermine, en fonction des besoins de la collectivité ou de l'établissement public intéressé et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences :

- les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés,
 - le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements,
 - leur répartition entre les sessions successives de recrutement.
- (Article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée et Articles 8 du décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié)

De plus, si le programme pluriannuel prévoit l'organisation d'un recrutement réservé sans concours, il doit définir, en plus du nombre de postes ouverts, les conditions dans lesquelles les recrutements seront opérés, en prenant notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions du cadre d'emplois d'accueil. (Article 8 du décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié)

Inscription du nombre d'emplois au programme pluriannuel d'organisation des sélections professionnelles pour l'accès à l'emploi titulaire

Filière	Catégorie hiérarchique	Grade	Répartition prévisionnelle du nombre d'emplois ouverts par sessions au vue des besoins de la collectivité			Total du nombre d'emplois ouverts
			2016	2017	2018 (jusqu'au 12/03)	
Administrative	A	Attaché territorial			2	2
	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe		1		1
Animation						
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe		2		2
Sportive	B	Educateur territorial des activités physiques et sportives		1		1

Présentation du programme pluriannuel (suite)

Filière	Catégorie hiérarchique	Grade	Répartition prévisionnelle du nombre d'emplois ouverts par sessions au vue des besoins de la collectivité			Total du nombre d'emplois ouverts
			2016	2017	2018 (jusqu'au 12/03)	
Sociale						
Médico-sociale						
Médico-technique						